

Appel à manifestation d'intérêt

Projet d'échanges culturels et linguistiques des établissements scolaires colmariens

Ce dispositif est mis en place pour soutenir les initiatives des lycées et collèges colmariens. Il souligne la volonté de la municipalité à offrir l'opportunité aux « élèves colmariens » de s'ouvrir au monde, la culture de l'autre et sa langue. Pour l'année 2025, nous continuons à promouvoir les relations avec les Villes partenaires de Colmar.

Principe :

Un soutien financier, mais aussi logistique, sera accordé à des projets réalisés dans un pays ou plusieurs pays, avec une nuitée minimum.

La Ville de Colmar privilégiera les réalisations avec et dans une ou plusieurs villes partenaires de Colmar avec l'objectif de pérenniser de tels échanges. Ces objectifs, ne sont ni impératifs ni exclusifs.

Rappel des Villes et partenaires :

- *Villes jumelées en étoile :*
District du Vale of white Horse (GB), Lucca (I), Schongau (A), Sint Niklaas (B)
- *Relations bilatérales, Eisenstadt (A), Győr (H), Princeton (USA), Takayama (J)*
- *Coopération décentralisée, Limbé Cameroun.*

Calendrier 2025 :

Appel à manifestation d'intérêt – dépôt du dossier de candidature avant le 11 avril 2025 ;

Jury de sélection avant la fin avril 2025 ;

Délibération en Conseil municipal le 19 mai 2025 ;

Puis, communication de la liste des projets retenus.

Les critères d'attribution :

Pour 2025, la priorité sera donnée aux initiatives qui visent la création de nouveaux programmes d'échanges, pérennes dans le temps, avec une ville partenaires plus particulièrement la ville de Lucca en Italie, ou une ville espagnole, soit les critères suivants par ordre décroissant d'importance :

- la nuitée à l'étranger, en particulier dans une ville partenaire ;
- la présentation d'un projet pédagogique ; dans lequel il peut y avoir des aspects innovants, des partenariats réciproques, la prise en compte des 17 Objectifs de Développement durable (ONU, 2030), etc. ;
- la durée du projet et la pérennité des échanges.

Il sera, également tenu compte des aspects suivants :

- la présentation d'un budget équilibré ;
- le nombre d'élèves concernés.

Les projets d'échanges à l'étranger des établissements colmariens ne sont pas tenus de développer un thème spécifique, mais cela pourrait permettre de les partager.

Modalités :

Une enveloppe financière est consacrée chaque année au soutien des dits projets d'échanges, sans obligation de la dépenser dans son intégralité.

Le montant minimal de soutien par projet retenu est de 1 500 €

Le montant maximal de soutien par projet retenu est de 5 000 €